



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Le Président

Monsieur Jacques BILLANT

Préfet de Département du Pas-de-Calais
Préfecture du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Réf. : DPTU n°2450

Affaire suivie par Gaël MORGENTHALER,
Direction Planification Territoriale et Urbanisme,
03 21 54 78 00, gael.morgenthaler@bethunebruay.fr

Béthune, le

Objet : Demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation de zones agricoles ou naturelles en application de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Préfet,

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane a engagé la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du SIVOM de l'Artois par arrêté N°AG/24/15 en date du 20 février 2024 pour permettre l'implantation d'une déchetterie sur la commune de Richebourg.

J'ai l'honneur, par la présente, de solliciter une dérogation au titre de l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme, sur l'ouverture d'une zone à vocation d'équipements.

A cette fin, vous voudrez bien trouver ci-joint, le dossier correspondant.

Pour rappel, à défaut de réponse de votre part dans un délai de 4 mois à compter de la réception du présent dossier, vous serez réputé avoir donné votre accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr

